

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1997

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Texte en français et en anglais.
Une partie du titre est cachée par une étiquette.
Quelques pages sont coupées.
La partie anglaise est inversée pour filmer.

Text in English and French.
Part of title hidden by label.
Some pages are cut off.
English part inverted for filming.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		16x		22x		26x		30x
				✓						
	12x		16x		20x		24x		28x	32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

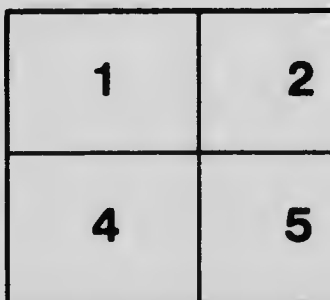
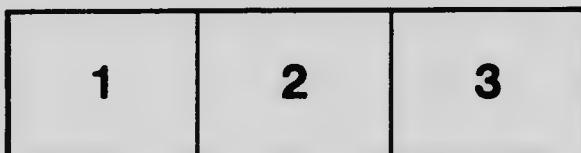
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

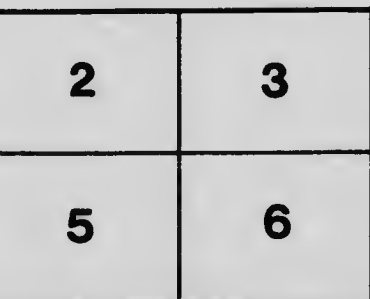
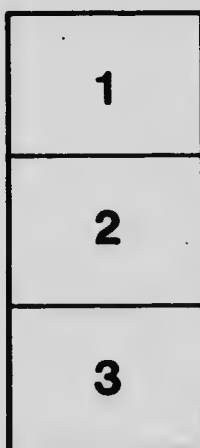
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5

5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10

2.8

3.2

3.6

4.0

2.5

2.2

2.0

1.8



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

F82

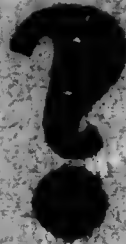
B863

No20

11736

pourquoi

24634



Entrevue entre un Electeur
et le Prochain Maire
de Montréal.

See back cover for the English version

A Chacun des Electeurs de Montreal

Monsieur:—

La campagne municipale bat son

avez-vous trop occupé pour vous en
aperçu? Vous en avez été ample-
ment averti par l'invasion du cabaleur,
qui vous a demandé de signer une re-
quête appuyant la candidature de M.
tel à l'échevinage ou à la mairie.

Ce cabaleur posait à l'ami désinté-
ressé, qui travaillait à l'insu du candi-
dat, mu par des motifs d'une affection
bonne pour celui-ci.

Sur neuf fois sur dix, ce n'était qu'un
homme à la solde de M. Untel, chargé
lui-même de recueillir des signa-
tures à une requête qu'on lui présen-
tait, le priant de se présenter.

Je me suis laissé porter candidat
à la mairie. Si vous lisez les journaux
vous devez le savoir. Pourtant vous
n'avez reçu de ma part la visite d'au-
cun cabaleur. Et vous n'en

pourquoi?

Parce que je respecte la secreté du
scrutin aussi bien pendant une cam-
pagne électorale qu'en tout autre
temps.

Parce que je crois que le scrutin de-
vrait rester secret, en pratique aussi
bien qu'en théorie. Le candidat n'a
pas le droit de savoir comment l'élec-
teur entend voter. Il lui suffit de se
sentir digne de recevoir les suffra-

quitté Hull à l'âge de douze ans. Une heure après mon arrivée ici j'étais déjà à l'ouvrage. J'y suis encore sans trêve et relâche. Battant le pavé à l'affût d'un emploi je vis une pancarte à la porte de l'ancien édifice de la Gazette—"On demande un garçon". Je fis application et je fus embauché tout de suite comme petit chasseur d'imprimerie ("printer's devil") à \$1.50 par semaine.

ELECTEUR.— Comme Franklin, alors.

GEORGES MAROIL.— Oui, et beaucoup d'autres. C'est un emploi qui mène à tout, pourvu que l'on en sorte.

ELECTEUR.— Alors quand vous êtes-vous mis dans les immeubles?

GEORGES MAROIL.— J'y a environ vingt-cinq ans.

ELECTEUR.— Un vrai "self-made man", quoi! Eh bien, vous pouvez en être fier.

GEORGES MAROIL.— Oh, je n'en ai jamais eu honte.

ELECTEUR.— Et où avez-vous puisé vos connaissances en affaires municipales?

GEORGES MAROIL.— Voilà. J'étais maire de Notre-Dame de Grâce lors de son annexion. J'ai été toujours été échevin de ce quartier depuis. Avant cela je m'intéressais beaucoup au développement de la ville. Vous savez que la prospérité du courtier d'immeubles est intimement liée à la bonne administration des affaires municipales. J'en ai donc forcément fait une étude spéciale.

ELECTEUR.— Et vous allez faire une lutte "à finir"?

GEORGES MAROIL.— Certainement.

Je n'ai accepté de la faire qu'après
une délibération, et je suis résolu de
tenir jusqu'au bout. Et je suis ter-
miné, vous savez.

ÉLECTEUR—Et vos chances de ré-
ussir sont bonnes?

GEORGES MARCIL— Elles de-
vraient l'être. J'ai bonne cause. Je
batais pour les droits du peuple, et
c'est du peuple que j'attends mon ap-
pui. Je devrais donc être invincible.

ÉLECTEUR— Mais qu'allez-vous
faire, si vous êtes élu? Voilà ce que
nous sommes tous intéressés à savoir.

GEORGES MARCIL—Et ce que vous
avez le droit de demander, comme
impôt et contribuable. Je suis
sûr que j'aime qu'on parle droit, sans
fausseté. Si je pose quelque chose que
vous ne comprenez pas, soyez francs
avec moi, et dites-le moi tout de sui-

te. Ceux qui me connaissent, savent que
je n'ai peur ni de me prononcer ni de
me tromper.

C'est pourquoi j'ai dressé un pro-
gramme des réformes qui selon moi
sont le plus important. Il y a de
bons amis qui me disent que j'ai bien
raison.

Si je suivais les avis qu'ils me
donnent, je ferais ce que fait mon ad-
versaire: je ne proposerais rien afin
de ne pas offenser personne. Mais, si je
suis élu, je me ferai l'effet d'être
un fauteur à pas de loup, et de
être aimé pendant que personne
ne voyait faire. Or, je veux m'y
prendre ouvertement au vu et connu de
tous, et ne pas le mentir. Je ne cherche pas
à tout le cacher et la culotte de
mon adversaire à l'occasion d'être élu.

Propriété de la Ville.

En premier lieu je m'efforcerais de nettoyer les rues. Il y a trop de temps que nous patissons dans la boue.

ELBOTEUR — Sans doute. Mais tous les candidats ont fait, et font, même promesse. Comment vous prendrez-vous?

GEORGES MARCEL — Surtout bien.

Premièrement. — J'établirais la rue que tous les travaux soient d'une nature permanente.

De secondement. — Je paverais toute la ville à pavage permanent, comme ça par les rues principales — Est, Ouest, Nord et Sud — les pavant toutes d'un bout à l'autre. De cette façon tous les quartiers en bénéficieraient immédiatement. Les échevins n'avaient plus raison de se réunir en ce lieu secret pour se partager ces améliorations.

Troisièmement. — Je paverais systématiquement toutes les anciennes rues à partir du centre de la ville et rayonnant en tous sens.

Quatrièmement. — Pendant que ces travaux s'accompliraient, je poserais tous les conduits souterrains — égouts, gaz — dans les rues nouvelles et je paverais ces rues sans délai.

Le résultat serait une ville propre partout, et des citoyens jouissant d'hygiène et du confort qu'ils ont le droit d'avoir.

ELBOTEUR — C'est sans doute l'unique

GEORGES MARCEL — Pour ce qui est de

treint. Nous sommes limités à 15 pour cent de la propriété immobilière taxable. Le produit de l'emprunt est à peine suffisant. Et malheureusement une administration peu pratique l'a toujours appliquée à la confection de travaux d'une nature temporaire.

ELECTEUR.—Alors vous seriez contre la réduction du pouvoir d'emprunt?

GEORGES MAROIL.—Certainement, parce que ce serait amener une augmentation de taxes. Personnellement, je serais plutôt porté à en recommander l'augmentation, mais je sais bien qu'il me faudrait avoir pour ça le concours du Conseil et de la Législature.

La Réduction du Pouvoir d'Emprunt une Taxe dérobée

J'imposerais, toutefois, comme condition essentielle de tout emprunt à l'avenir, qu'il soit basé sur la quantité et la valeur réelle des travaux auxquels il serait affecté. Ces emprunts seraient remboursables à même un fonds d'amortissement, en paiements annuels très faciles. L'argent qu'en dépenserait en squares et terrains de plainir serait toutefois imputé au capital immobilier. Parce que ces terrains constituent un avoir permanent et augmentant tous les jours en valeur.

L'échevin Lavallée s'est fait l'avocat d'une soit disante réforme des finances de la ville. Toute absurde que soit sa proposition, au point de vue économique elle est assez plausible, à première vue, pour leurrer l'électeur inat-

voir d'emprunt de 15 pour cent de la propriété foncière imposable, marge actuelle, à 15 pour cent seulement, ce qui, prétend-il, amènerait une réduction immédiate des taxes.

Mais c'est justement le contraire qui est vrai. Nous avons des améliorations qui s'imposent, et qu'il serait stupide de remettre à plus tard. Il nous faut de l'argent pour les mener à bonne fin. Si nous ne pouvions pas cet argent par l'emprunt, il faudra le prélever par la taxe. Pas moyen de sortir de là.

M. Lavalée s'efforce d'éviter le diable en criant bien fort que, lui vivant, on n'augmentera pas le taux de la taxe foncière. Mais à se garder bien de s'engager à ne pas augmenter l'évaluation des immeubles imposables. C'est bien simple, il va augmenter la taxe, mais sans en avoir l'air.

Supposons que vous êtes propriétaire d'un lot actuellement évalué à 30000. Vous paierez une taxe foncière de 900 sur le pied d'un pour cent. L'an prochain on évaluera le même lot à 34000. Vous paierez une taxe foncière de 340, toujours sur le pied d'un pour cent. Et le tour sera joué. Aurez-vous été taxé plus, ou moins? Et vous consolerez-vous facilement lorsque Pêchevin Lavalée vous dira: "En bien, qu'est-ce que ça change? Ai-je augmenté le taux de la taxe foncière, moi? Non. Alors, de quoi vous plaignez-vous?"

Et la taxe foncière ne sera pas le seul impôt qui augmentera. Il en sera de même de la taxe d'eau, de la taxe d'affaires, de la taxe d'octroi, toutes les taxes attachées au territoire.

Il n'y a qu'une méthode scientifique de financer une ville. C'est d'affecter le revenu à l'administration et de faire les améliorations au moyen de l'emprunt. Mais l'on doit poser en règle qu'aucun emprunt ne se fera sans constituer simultanément un fonds d'amortissement.

La première considération, selon moi, est de trouver les sommes qu'il nous faut pour parfaire des travaux de toute nécessité. C'est la ville qui finance. Mais comme les propriétaires lui remboursent ses avances, sa situation financière ne s'aggrave nullement. Il ne s'agit que de trouver un mode de remboursement qui conviendra à tout le monde. La taxe d'amélioration locale est là, toute prête à servir de fonds d'amortissement, pourvu qu'on la répartisse équitablement, suivant l'évaluation de la propriété taxée.

Pas d'Augmentation de la Taxe Foncière

ELECTEUR.—Augmenteriez-vous la taxe foncière à plus du taux actuel de 1 p.c.?

GEORGES MABOIL.—Oh, non! Les propriétaires fonciers sont déjà taxés à leur limite. Si le revenu de la ville est insuffisant il faut que le déficit soit comblé par tous les contribuables, proportionnellement, et non par une seule classe d'entre eux au bénéfice des autres. Mais je suis contre toute augmentation de la taxe. Je veux l'alléger par des mesures de bonne finance et les répartir équitablement en les basant sur la valeur et non sur le nombre de pieds de front sur rue de

la propriété.

ELECTEUR—Quelle est votre opinion des finances de la ville.

GEORGES MAROIL—Elles sont dans un état indescriptible. Cela tient certainement des mauvaises méthodes économiques qu'on a suivies jusqu'ici. Tous les ans on fait des emprunts permanents pour des travaux temporaires sans jamais constituer un fonds d'amortissement. La majeure partie du revenu ordinaire est dévoré par les intérêts et pour faire face aux dépenses on est forcé d'augmenter l'évaluation, très souvent au-dessus de la valeur réelle.

Nous devrions avoir un fonds d'amortissement, c'est-à-dire, l'emprunt distribué sur, disons, quarante ans, serait remboursable par paiements faciles, si faciles que le contribuable s'en rendrait presque pas compte.

Prenez note que le mauvais état de nos finances a été beaucoup aggravé par les annexions à titre onéreux que la ville a faites depuis quelque temps à la suggestion de l'échevin Lavalée.

ELECTEUR—Comment constitueriez-vous votre fonds d'amortissement?

GEORGES MAROIL—A l'heure qu'il est, il y a un impôt local pour couvrir les améliorations. A proprement parler, c'est une cotisation, répartie suivant le nombre de pieds qu'a chaque propriété sur le sens de la rue affectés par l'amélioration.

Cette cotisation constitue une grave injustice pour les petits propriétaires. Si l'on pave toutes les rues avec la même qualité de pavage—et c'est ce qui devrait se faire—le propriétaire d'un lot évalué à 30000 paiera comme

le lésor municipal que le propriétaire d'une bâtisse de rapport évaluée à 520,000 ou 9200,000. Le nain se trouve porteur d'une charge égale à celle qui est mise sur les épaules du géant.

ÉLECTEUR— Vous êtes donc en faveur de la taxe proportionnelle?

GORGES MAROIL— Mais, oui! Pour moi, une taxe qui n'est pas répartie suivant la valeur de la propriété taxable est nécessairement une taxe injuste.

Spécial aux Mutualistes

Après tout, la taxe proportionnelle est un développement légitime du principe de la mutualité, principe reconnu, en essence du moins, depuis que les hommes se sont organisés en société. L'idée maîtresse de la mutualité est l'égalité du fort et du faible, à l'avantage des deux, mais surtout à l'avantage du faible.

On comprend l'importance de la mutualité aujourd'hui plus que jamais. Voyez la poussée des sociétés mutualistes et des fraternités.

C'est un principe qui pourrait trouver sa haute application dans la politique municipale. J'en suis moi-même un des plus fervents promoteurs. Je suis le fondateur et le premier président de la succursale St-Jean de la rue No. 107 de la Société des Artisans Canadiens-Français; fondateur de l'Œuvre Jubilé de l'Ordre Ancien des Ouvriers Unis; membre fondateur du conseil Victoria des Gardiens Royaux, et Forestiers Indépendants, qui m'ont élu pour Député-Général Haut Chef de la Province de Québec. C'est avec ce que je reconnais la valeur inces-

testable de la mutualité que je voudrais en introduire les principes dans notre administration municipale.

Je ne suis pas mutualiste à la manière de l'échevin Lavallée. Comme Président de l'Alliance Nationale, j'ai fait appel à ses sociétaires de faire mousser sa candidature à la mairie. On a même fait circuler une lettre les enjoignant fortement de voter pour lui. Cependant la constitution de Yverdré défend qu'on s'en serve pour de fins politiques. M. Lavallée voit dans la mutualité une arme contre son adversaire. Moi j'y vois un grand principe qu'on peut appliquer à l'administration municipale, à l'avantage de tous. C'est parce que je veux le faire qu'il me traite de socialiste. Je laisse juger qui de nous deux a le mieux compris l'esprit des sociétés mutuelles.

Les Billets de Chars

ELECTEUR—Il y a une question qui intéresse tout le monde. C'est le service des "p'tits chars". Comment comptez-vous l'aborder?

GEORGES MAROIL—Les chars et bains sont comme toute autre utilité publique. Si l'on ne les municipalise pas tout-à-fait, on devrait les établir sur la base de "l'échelle mobile". Le prix du billet devrait diminuer automatiquement aussitôt que la compagnie fait un profit de plus de 3 % sur son capital légitime. Une corporation d'utilité publique qui encaisse plus que cela se rend tout simplement coupable d'un vol légalisé.

ELECTEUR—Vous nous proposez dix billets pour vingt-cinq cents. Croyez-vous pouvoir remplir cette demande?

GEORGES MARCIL. — J'y compte. Par les chiffres soumis de la part de la compagnie elle-même, je suis en mesure d'établir que si, l'année dernière, on eut adopté sur son réseau le système de dix billets pour vingt-cinq cents, avec correspondance dans toutes les parties de la ville de cinq heures du matin à minuit, tous les jours, uniformément, la compagnie aurait fait 10.54 p.c. de bénéfice net, la contribution à la ville une fois payée.

ELECTEUR. — Mais la compagnie va s'opposer furieusement à votre projet.

GEORGES MARCIL. — Je ne crois pas, le changement étant avantageux à la compagnie elle-même — le débit fait le profit. Ainsi l'affranchissage des lettres à deux et trois sous donnait un déficit, tandis qu'en le réduisant à un et deux sous, on a un surplus. Mais si elle résistait que la ville se prépare à exproprier la compagnie à l'expiration de son contrat en 1922.

ELECTEUR. — Mais est-ce que l'exploitation par la ville ne serait pas beaucoup plus coûteuse, M. Marcil?

GEORGES MARCIL. — Il n'y a aucune bonne raison pour qu'il en soit ainsi. Mais l'acquisition du droit de propriété par la ville ne veut pas dire, nécessairement, que c'est elle qui l'exploitera. Elle pourrait louer le réseau à une compagnie qui l'exploiterait sur "échelle mobile" aux conditions que la ville lui imposerait. Il ne manquerait pas de compagnies qui seraient prêtes à embrasser cette proposition.

ELECTEUR. — N'y aurait-il pas moyen d'améliorer le service en attendant?

GEORGES MAROIL.—Certainement, on pourrait exiger de la compagnie qu'elle mette ses petites voitures au rancart, pour ne se servir que des dernières modèles en plus grand nombre. Dans certaines villes des États-Unis de gros chars se suivent à trente secondes d'intervalle. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi à Montréal? Une bonne partie de la congestion peut être attribuée au petit nombre de rues dont se sert la Compagnie. Il y a cinq ans, la ville offrait aux tramways des rues supplémentaires, mais la Compagnie n'en profita pas. Le Conseil est actuellement à la ferocité s'en servir.

ÉLÉCTEUR.—Ne serait-il pas bon d'élargir les rues afin de permettre la pose d'une voie double partout.

GEORGES MAROIL.—C'est là une question qui aura toute mon attention. Je crois que la ville devrait se faire autoriser à permettre à des syndicats responsables d'exproprier à leurs frais le terrain nécessaire à l'élargissement des rues indiquées, quitte à se refaire par la vente des terrains en bordure. On a déjà fait cela ailleurs. Paris et Buenos Ayres en fournissent des exemples heureux. Montréal pourrait certainement en faire autant. Par ce moyen les rues à élargir seraient élargies et pavées sans qu'il en coûte un sou aux contribuables.

Un Nouvel Hotel de Ville

Il y a un an je proposais qu'on fit un essai de ce système d'amélioration. Je suggérais qu'on eût un hôtel tenu au Parc Lafontaine ou Parc

Musée. On pourrait imposer comme condition au syndicat d'expropriation, qu'il fasse don à la ville d'un emplacement sur le boulevard, pour y amener un nouvel hôtel de ville, dont la construction commencée à s'imposer. Nous assurerions par ce dispositif une perspective admirable, qui rehausserait la beauté de la bâtisse municipale, chose qui coûterait un prix fort près du site actuel.

Le centre géographique de la Ville, prenant en considération les connexions faites ou à venir, est dans le quartier St-Jean-Baptiste, et c'est là qu'en devrait délimiter le site d'un nouvel Hôtel de Ville.

L'élargissement de certaines rues favoriserait un bon système de surface.

Transport Rapide

ELECTEUR—De quel genre voudrait-il mettre la construction de voies souterraines?

GEORGES MARCHEL.— Non. Un "tube" sera d'une importance capitale dans cinq ans d'ici. La ville devrait donc se mettre à l'œuvre, à préparer les plans et les estimés nécessaires, et décider sur le meilleur moyen de prélever les sommes nécessaires à la construction. Soient moi, la ville devrait se porter propriétaire de la voie souterraine, et en céder l'exploitation à une compagnie sur "chauffe mobile", ou même l'exploiter elle-même. Une fois les préparations faites, le peuple sera tout prêt à donner à l'administration un mandat de procéder. Le système de transport rapide s'imposera, non

gas seulement à cause de la congestion des lignes de surface, mais aussi à cause des grandes distances à parcourir.

Conduits Souterrains.

ELECTEUR—Vous êtes aussi en faveur de conduits souterrains, pourquoi?

GEORGES MAROUL— Parce qu'au lieu de creuser une demi-douzaine de petits conduits—pour gas, électricité, eau, égouts, télégraphe, pouvoir, chaleur, lumière—nous devrions avoir un seul conduit renfermant toutes les conduites. On ferait là une économie. Car l'entretien s'en ferait au moyen d'ouvertures permanentes pratiquées dans le pavé. Il n'y aurait plus aucune raison pour éventrer les pavages chaque fois qu'il faut installer ou réparer les services. Commentisable pouvons-nous avoir des pavages permanents et des rues nettes avec la procédure actuelle! On réaliserait même des bénéfices par la location qu'on en ferait aux compagnies qui seraient tenues de s'en servir. Mon intention, n'est pas d'éventrer les rues pavées pour installer le conduit, comme l'échevin Lavallée le prétend, mais de l'installer dans toutes les rues neuves et dans les anciennes à mesure qu'on renouvelerait le pavage ou les travaux souterrains, la nécessité s'en faisant sentir.

Un Homme, Un Vote

ELECTEUR—Vous vous êtes déclaré en faveur du principe "un homme, un vote". Qu'entendez-vous par là?

GEORGES MARCEL.— J'entends que tout citoyen âgé de vingt-et-un ans résidant doit avoir un vote, sans que sa situation financière ait quelque chose que ce soit à y voir. Le vote obligatoire est une idée qui a fait beaucoup de chemin dans d'autres pays. Avant longtemps le Canada lui-même en sera pénétré. On y fera peut-être les deux sexes. Or, à Montréal, cette année, vingt-deux mille de nos concitoyens ont été rayés de l'électorat parce qu'ils n'ont pu payer leurs impôts. Comment les forcerait-on à voter, ceux-là? Et n'y a-t-il pas grand danger à priver tout ce monde d'expression en matière qui le touche de si près? Je suis pour l'abolition de la désqualification pour arriérages de taxes, et je ferai tout en mon pouvoir pour l'abolir.

ELECTEUR.— Crayez-vous que les locataires aussi bien que les propriétaires devraient être éligibles à l'échevinage et la mairie?

GEORGES MARCEL.— Pourquoi pas? Ils sont bien éligibles au Bureau des Commissaires. Et ceux-ci administrent tous les deniers de la Ville. Pourquoi circonscrivrait-on le choix pour les charges purement législatives?

Taudis et Cités Bocagères

ELECTEUR.— Prenez-vous part à l'agitation en faveur de l'extirpation des taudis et l'établissement des cités bocagères?

GEORGES MARCEL.— Je crois que cette agitation vaut la peine que la ville en prenne note! Mais je crois qu'on devrait établir les cités bocagères dans la ville même va qu'il y a là

— 11 —
des milliers d'acres de terrains vacans dans les nouveaux quartiers. Qu'on installe toutes les commodités dans les quartiers nouvellement annexés. Il y a là des milliers de lots à bâtir dont des ouvriers et autres citoyens se sont portés acquéreurs. Ces propriétaires ont besoin que d'un peu d'encouragement de la part de la ville—l'eau, les égouts, le gaz, le lumbré, les trottoirs, de bons chemins et dix billets pour vingt cinq centimes—pour se bâtir des résidences au grand air et au grand soleil.

Plan d'Ensemble pour l'Île

ELEOTEUR—M. Marell, ne croyez-vous pas qu'il devrait adopter un plan d'ensemble de l'Île et de la Ville en vue de l'expansion rapide de celle-ci?

GEORGES MAROIL—Certainement. Et les principales lignes de ce plan devraient sillonner l'Île dans tous les sens. Il y a deux ans, j'ai élaboré un plan semblable à nos assemblées convoquée par moi, et à laquelle prirent part plus de cent cinquante membres des différents conseils municipaux de l'Île. Ils furent unanimes à approuver le projet.

Représentation

ELEOTEUR—Ferez-vous quelque chose pour assurer une plus large autonomie à la ville?

GEORGES MAROIL—Si mes concitoyens me font l'honneur de m'élire maire, je me servirai du prestige et de l'influence de cette haute position pour réunir tous les Montserratais—sans distinction de race, de religion ou de

parti—en une "Ligue Métropolitaine" dont le but principal sera d'assurer à la ville la députation à laquelle elle a droit à l'assemblée législative. Alors nos droits seront convenablement défendus. Si nous avions notre juste quote-part de députés, ce serait le remède à la plupart des maux dont souffre la Ville. Je suis aussi pour la représentation proportionnelle à l'Hotel de Ville.

Refonte de la Charte

ÉLÉCTEUR. — Feriez-vous aussi amender la charte de la Ville, afin de donner à celle-ci plus de pouvoirs?

GEORGES MAROIL. — Oui. Au lieu d'amender chaque année une Charte boiteuse comme la Charte actuelle, je crois qu'un comité d'experts devrait en dresser une nouvelle, élaguant ce qui est mauvais de l'ancienne, conservant et corroborant ce qui est bon. Il faudrait donner à Montréal toute la latitude qui peut être donnée par une Charte. A l'heure qu'il est le progrès de la ville est interrompu tous les ans, pendant qu'une longue session de la législature laisse traîner des dispositions que le Conseil, s'il en avait le pouvoir, pourrait faire en une journée ou deux.

Système de l'Hotel de Ville

ÉLÉCTEUR. — Qu'a-t-on fait du "Service Municipal" que vous proposez d'organiser, il y a quelque temps?

GEORGES MAROIL. — L'été a été le chemin. Je suis content de pouvoir le constater. Dans leur dernier rapport les Commissions d'Administration

qu'ils ont procédé à la classification des employés, de sorte que les salaires correspondront aux charges et tous les employés seront traités de la même façon. D'autres améliorations seront faites au système de temps en temps.

Bureau de Renseignements

Si je suis élu, j'ouvrirai un Bureau de renseignements à l'Hôtel de Ville. Il y sera préposé un employé courtois et compétent, qui fournira aux citoyens les renseignements qu'ils voudront avoir et qui enregistra les plaintes qu'ils auront à faire. Ce bureau sera sous ma surveillance personnelle, et je vous promets que toutes les plaintes feront l'objet d'une prompte enquête de ma part.

Les Obligations Assumées par la Ville

Si je suis élu, je verrai à ce que la ville fasse toujours ce qu'elle promet de faire. Une municipalité bien administrée est comme un homme d'honneur. Elle n'entreprend rien à la légère, mais une fois qu'elle a entrepris quelque chose, elle l'accomplit à la lettre.

Grâce aux manoeuvres de l'échevin Lavallée qui brigue vos suffrages, la réputation d'honnêteté de la ville a souffert malins accords. Pour induire les villes et villages de la banlieue à s'annexer à Montréal on a fait des promesses qu'on croyait bien ne jamais tenir, et qui, de fait, furent négligées avant que l'encre du contrat fût sé-

Si j'avais été chargé par Montréal de négocier ces annexions successives, j'aurais réfléchi mûrement avant de les proposer par des offres si onéreuses pour la Ville. Mais une fois les traités conclus j'aurais tout fait plutôt que de les laisser rompre afin de ne pas préjuger contre nous les municipalités qui restent à annexer, et ainsi nuire à l'idéal du "Greater Montreal".

Notes Bien, l'écherin Lavalée se prépare à aggraver notre banqueroute d'honneur en cherchant à diminuer notre pouvoir d'emprunt, de sorte que nous ne pourrions payer les dettes dont la ville n'a pas eu l'audace de se faire relever par la législature. Je crois qu'on devrait pousser les améliorations dans les nouveaux quartiers, afin d'encourager la construction pour que la ville en tire des revenus. D'ailleurs la Ville n'est en la circonstance qu'un bailleur de fonds et sera remboursée par les propriétaires.

Pont et Halles Centrales

ELECTEUR.—Est-ce que la ville ne pourrait pas contribuer à la réduction du coût de la vie?

GEORGES MAROY.—Elle pourrait toujours améliorer les méthodes de distribution. Les aliments de première nécessité n'étaient pas chers quand la vente s'en faisait du producteur au consommateur, au marché Bonsecours. Malheureusement, ce marché n'est plus central. Il n'est maintenant qu'un marché pour les entremetteurs.

Après les démarches que j'ai faites, je suis persuadé que le gouvernement fédéral coopérerait avec la ville à la construction d'un pont reliant la Partie Est avec la rive sud, ce qui constituerait notre plus grande source d'alimentation. Ce serait un pont sans péages, et l'agriculteur s'en servirait de préférence aux lignes de communication actuelles.

L'entrée de ce pont serait sur la rue Sherbrooke, et par conséquent près du centre. Là on bâtirait des grandes halles centrales, à l'instar des Halles de Paris. Et de nouveau la bonne ménagère pourrait, comme autrefois, réduire les dépenses "en faisant son marché".

Je n'ai pas inscrit cet article de mon programme à la légère. Le Ministre fédéral des travaux publics est venu à mon assemblée générale déclarer qu'il appuierait le projet si on lui présentait un plan pratique et qu'il verrait à ce que le gouvernement fasse sa part. C'est un projet qu'on discute depuis trente ans, mais qu'on ne saurait remettre plus longtemps.

CONCLUSION

Somme toute, M. le contribuable, je veux qu'il soit parfaitement entendu que, si je suis élu Maire de cette Ville, à laquelle je suis si attaché, je serai profondément touché de l'honneur qu'on m'aura fait. Mais je serai beaucoup plus content d'avoir l'occasion de présider aux réunions de Bureau des Commissaires. Je me propose d'y tra-

vailler fort, et d'un bon travail.
Enfin, je vous demande, à vous qui
lisez ces quelques lignes, de ne pas
vous laisser influencer par votre ami,
votre voisin, votre patron, encore moins
par un organisateur ou un caboteur
d'élection. Votez dans votre propre
intérêt de contribuables de la Cité de
Montréal, et votez pour

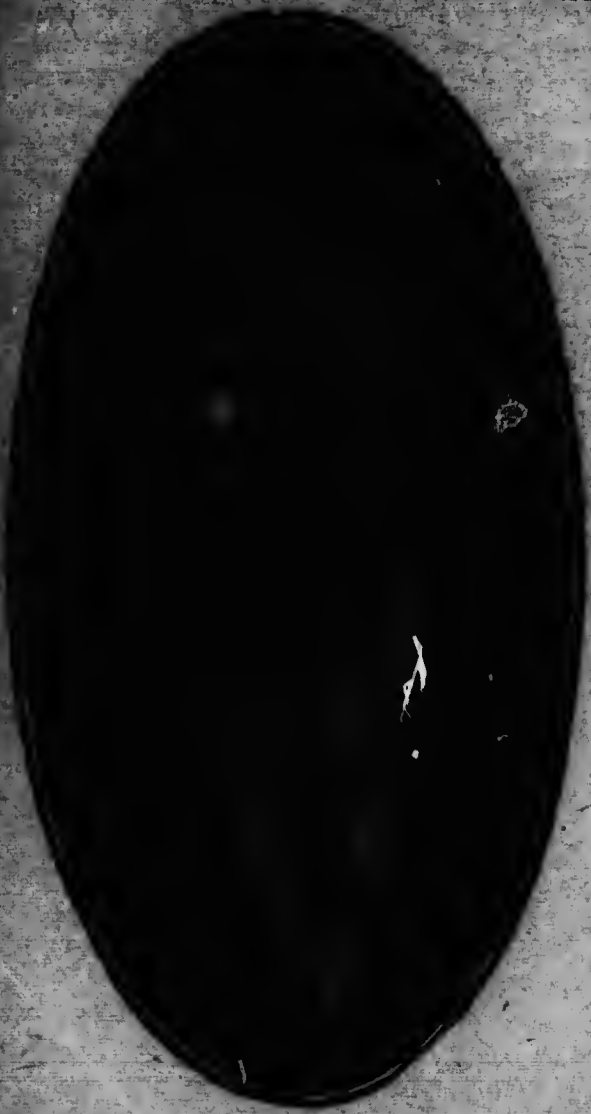
Votre dévoué serviteur,

GEORGES MARCEL,

*Candidat du Peuple
à la Maire.*

Alderman GEORGE MARCIL

NEXT MAYOR OF MONTREAL



L'Échevin GEORGES MARCIL

PROCHAIN MAIRE DE MONTREAL

Votez pour lui

**Votez pour lui et obtenez
ainsi**

10 Billets pour 25 cents.

Propreté des Rues.

Taxes Légères et Equitables.

**Administration Honnête et
Progressive.**

**Justice pour Tous, sans distinction
de
Religion, Nationalité ou Politique.**

Vote for him and GET

10 Tickets for 25 cents.

Clean Streets.

Light and Equitable Taxes.

**Honest and Progressive Municipal
Administration.**

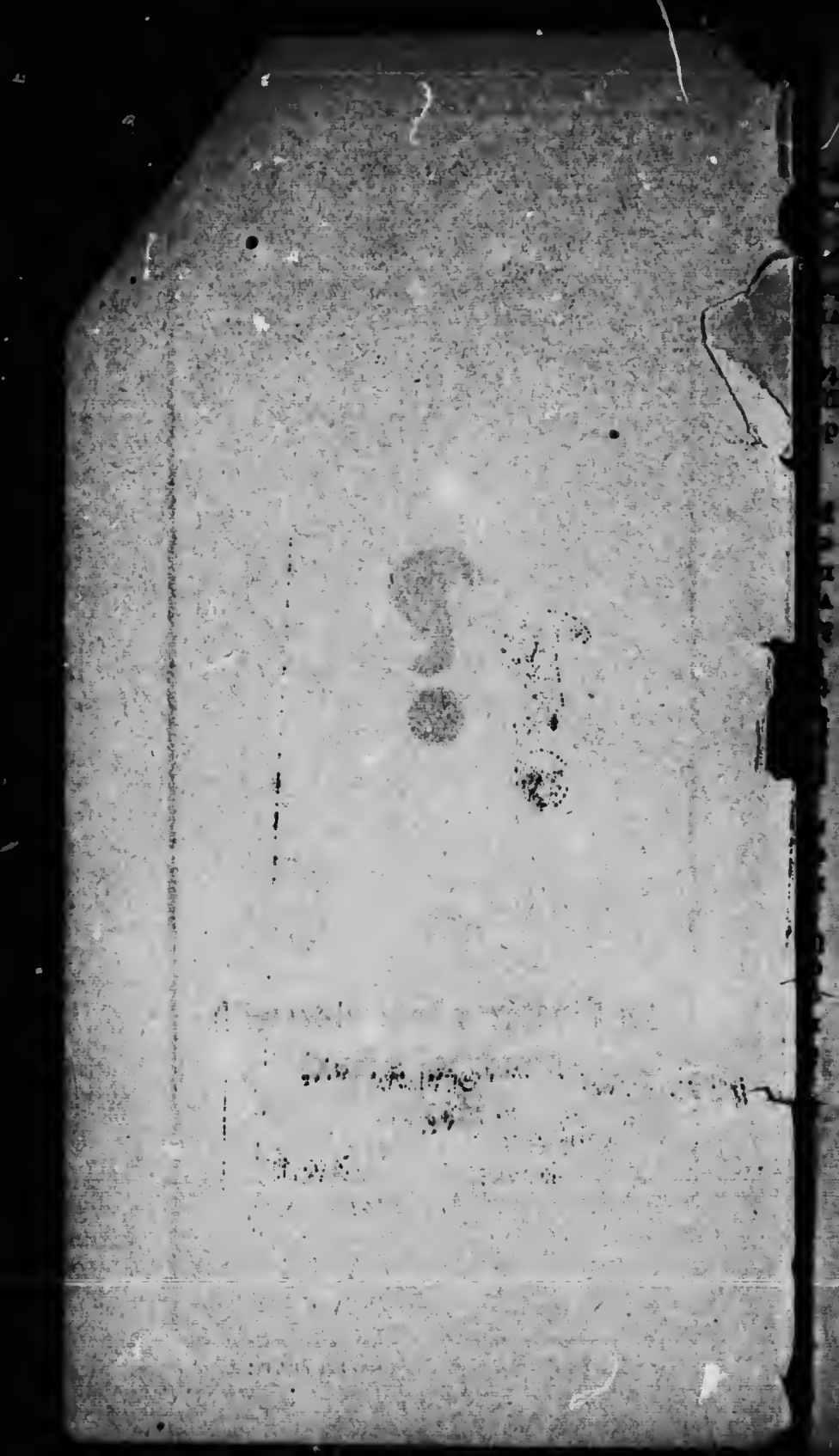
**A square deal for All, irrespective
of Religion, Nationality or Politics.**

WHY



**An Elector's Interview with
Montreal's Next
Mayor.**

Voir l'endos pour la version française



To the Individual Elector of Montreal.

Sir:—

The municipal campaign is on. Have you been so busy as to more or less oblivious of the fact? Never mind. It was brought home to you by the frequent intrusion of this or that canvasser, requesting your signature to a requisition, pressing So-and-so to stand for Mayor or Alderman.

That canvasser usually posed as a friend of So-and-so, working with his knowledge, and from motives of the purest affection.

Nine times out of ten he was a hireling, hired by So-and-so *himself*, who wanted the petition presented to *himself*, in order that he might have pretext to put *himself* in nomination.

Now, I am in the field, running for Mayor. If you read the papers at all, you know that. Yet not a single canvasser has bothered you on my behalf—nor will.

Why?

Because I believe in the privacy of the home. I would have it respected during an electoral campaign as much as at any other time.

Because I believe in the secrecy of the ballot. No candidate has a right to know whether or not an elector intends to vote for him. His only business is to prove himself worthy of the position.

Because I believe in the freedom of the elector's hand. By signing a petition

after landing in this city I started work. I've been at it ever since! Tramping the streets in search of employment I saw "Boy Wanted" hanging at the door of the old Gazette Building. I applied, and got the job—of printer's devil—at \$1.50 a week.

ELECTOR—Like Franklin?

GEORGE MARCILL—Yes, and a good many others. It's a fine profession to graduate from.

ELECTOR—When did you enter the real estate business?

GEORGE MARCILL — Twenty-five years ago.

ELECTOR—So that you're quite the typical self-made man. Well, that's something to be proud of.

GEORGE MARCILL—I am certainly not ashamed of it.

ELECTOR—May I ask where you got your knowledge of municipal affairs, Mr. Marcill?

GEORGE MARCILL. — Well, I was Mayor of Notre Dame de Grâce when that town was annexed. I have been Alderman for Notre Dame de Grâce Ward ever since. Besides, there is no business so much affected by bad city government as the real estate business. I have been a close student of municipal affairs for nearly a quarter of a century. I had to be, as a matter of business.

ELECTOR—Are you in the contest to stay?

GEORGE MARCILL.—I am, emphatically. It was only after mature de-

liberation that I decided to make running, and my mind is made up and not regarded as a "quitter", that.

ELECTOR—And your chances good?

GEORGE MAROIL—They ought to be. In fact, I feel that I am going to win. I'm fighting the people's fight and I'm going straight to the people for support. With that I shall be invincible.

ELECTOR—But what are you relying upon? What do you intend to do if elected? That's what I want to know.

GEORGE MAROIL—That's what you have a right to know, as a ratepayer and elector. I'm very outspoken. I like plain language. If there is anything I say which is not quite clear in your mind, you must be quite as outspoken and let me know.

Those who know me best admit that I am frank and fearless. That is why I have drafted a programme of much needed reforms. Many well wishers tell me that that is a mistake. According to their view of it, I should do as my opponent is doing — propose nothing in order to offend nobody. If I did that I should feel as if I had sneaked into the Mayor's Chair while nobody was looking. Now, I want to get there openly, with the eyes of all citizens on my election methods. I'm not set on the silk stockings and the gold collar. But I do want the opportunity to be useful to the City.

Clean Streets

First of all, I should work for clean streets. Montreal has been stuck in a mud long enough.

ELECTOR—Everybody will be with me on that. But most candidates have made, and are now making, the very same promise. What is your way of going about it?

GEORGE MAROIL.—Fellow me. I would:—

First. Establish the rule that hereafter only permanent works be undertaken and those of the best kind available.

Second.—Pave the whole city permanently, commencing with the main thoroughfares—East, West, North and South—laying the pavement from beginning to end of each street. In that way every ward would derive an immediate and direct advantage. One incentive to log-rolling would be removed.

Third.—Then, systematically pave all the old streets, starting at the centre of the city, and radiating in every direction simultaneously.

Fourth.—While these works were going on, instal all the underground improvements in the new streets—water, sewer and gas mains—and pave these streets without delay.

The result would be—a clean city, and healthy and comfortable inhabitants.

ELECTOR—Now, why on earth hasn't it been done before?

GEORGE MARCIL. — Because the borrowing power of the city is limited. Only 15 p.c. of the taxable property can be raised. The amount is hardly sufficient, and it is exhausted before we have made a fair start. And unfortunately the unbusinesslike administration we have had has taken the proceeds and applied them to the construction of temporary works.

ELECTOR.—Then you are against reducing the borrowing power?

GEORGE MARCIL. — Certainly, because the reduction would automatically increase the taxes. Personally, I would rather recommend increasing the borrowing power. But I know that in that I would have to win the support of the Council and the Legislature. I would, however, impose the condition that every loan in the future, be based on the quantity and value of the permanent works they are raised for. These loans would be reimbursable out of a sinking fund, in easy annual instalments. Money expended on parks and playgrounds would remain charged to capital account, however. Because they are permanent and increasing assets.

Real Estate Tax Not Increased

ELECTOR.—Would that mean increasing the real estate tax to more than the present rate of 1 p.c.?

GEORGE MARCIL.—No, Real Estate owners are taxed to the limit already. If the City revenue is found in-

sufficient, the required surplus should be made up, proportionately, by all classes of rate-payers and not by real estate owners alone. But I am firmly against any increase in taxation. In fact, I want to make the taxes lighter by proper financing and still cover the taxes, based on the value of the property immediately benefitted, instead of its frontage on the street improved.

ELECTOR How do you find the finances of the City?

GEORGE MAROIL.—They are in a condition little short of rotten. That, certainly, is due to the unbusiness-like methods that have prevailed. Permanent loans were made annually for temporary work and without sinking fund, so that too large a proportion of the revenues goes to the payment of interest and to cope with expenses the City is forced to increase real estate valuation, often far above the actual market value.

We should have a sinking fund, that is to say, the loan—spread over, say, forty years—would be reimbursable by easy annual instalments, so light that the rate-payers would hardly notice it.

M. Lavallée's Scheme of Covert taxation.

Alderman Lavallée fathers a new fangled method of restoring the City's shattered finances. Though economic-ly absurd, it sounds plausible enough to carry away the unreflecting elector.

He proposes to reduce our borrowing power from 15 to 12 per cent of the assessable real estate valuation. This, he avers will effect a reduction of taxes.

Now, the inevitable result will be exactly the opposite. Money must be got for necessary improvement. If it is not raised by loan, it must be raised by increased taxation. There is no other way out.

Mr. Lavalée tries to escape from the dilemma by a loud protest against any increase in the rate of the real estate tax. We have not yet overheard his solemn promise not to boost the real estate valuation upon which the percentage is calculated.

What must happen in this. The proceeds of the real estate tax are preempted long before it is collected. To get more an increased valuation of the assessable property must be made. That is the stock expedient even now. It will have to be resorted to more and more, if the borrowing power is reduced as proposed. Automatically, the rate remaining the same, the "amount" of the real estate tax will be increased. And not of the real estate tax alone, but of the school tax, the business tax, the water tax as well — for all these are based on the real estate valuation, directly or indirectly.

Suppose you own a property valued at \$3000. On this you pay 1 per cent, or \$20. Instead of raising the rate, the valuation is increased to say, \$4000. You will then turn a sum of \$40 into the City treasury. Will you be taxed less, or more? And will it be any comfort to know the rate is quoted

firm at 1 per cent?

There is only one sound method of financing. It is to cope with administration expenses by means of the City's revenue, and resort to loans for improvements and permanent works. The rule should be laid down that no loan be made without simultaneously constituting a sinking fund, spreading the loan over a long period of years, and ensuring its repayment in easy annual instalments.

The first and most important thing, I submit, is to find the money absolutely needed to prevent the suspending of essential public works. The City finances these. But, inasmuch, as ultimately the out-lay is reimbursed by the proprietors benefit by it, the financial situation is not aggravated.

The next step is to find a mode of reimbursement convenient to both the City and the proprietors. The local improvement tax is capable of being turned into a sinking fund, provided it be assessed equitably, according to valuation.

The financial condition, I may say, has been much aggravated by the recent wholesale annexations on onerous terms.

ELECTOR—How is the revenue for reimbursing the permanent improvement loans to be raised?

GEORGE MARCIL — At present there is a "local improvement tax". It is really an assessment based on the frontage of the property on the street affected by the improvement assessed for.

It works great injustice to the owners. If the same class of tax is put down everywhere, it should be—the owner of a 100,000 worth of property pays exactly the same amount for a certain frontage, as the owner of a \$500,000 office building with the same frontage. The pigmy bends back to the same load as the giant.

ELECTOR.—I see you favor proportional taxation?

GEORGE MAROIL. — Decidedly. I assert that any tax not based on value is unjust and should be abolished at once.

Special to Mutualists

After all, proportional taxation is a logical development of the principle of mutualism. That is a principle understood, if ever so dimly, ever since men have organized into society. Its basic idea is that the strong and the weak should unite their efforts, for the advantage of both, but especially for the advantage of the weak.

It is a principle more clearly understood now. Witness the growth of fraternal organizations and mutual benefit societies. It is a principle that might very well be applied to state and city politics. I believe in it myself, because I am a sincere and practical mutualist, founder and first president of branch 107 of the Artisans society, founder of Liberty Lodge of the A.O.U.W., a charter member of Victoria Council of the Royal Guards, of the Independent Order

eters, whose Deputy-General High Ranger for Quebec I have the honor to be. And because I know the value of the principle in private life I would like to get a chance to see it working in the City administration.

I am not a mutualist like Alderman Lavallée. As President of the Alliance Nationale, he appeals to his fellow-members to help him to the Mayor's office. A letter urging such action has been circulated in the various localities, although the constitution of the order precludes using it for political purposes.

Mr. Lavallée sees in mutualism an argument against his opponents. I see a principle which might well be applied to civic administration. Because I want to apply it so he contemptuously refers to me as a socialist.

I leave it to you to say which candidate better understands the spirit of mutualism.

Street Car Service

ELECTOR—Just now the street-car question is an acute problem with our people. What do you propose to do about it?

GEORGE MAROIL. I look upon the street car as I do on any other public utility. If it is not municipalized altogether, it should be operated on the "Sliding Scale" system—the rates decreasing automatically as soon as the earnings rise above 6 p.c. of the invested capital. Any public utility corporation earning more than that sub-

ists on legalized robbery and extortion.

ELECTOR—You have laid down the plank of "Ten tickets for a quarter". Do you think you will get them?

GEORGE MAROIL—Yes. According to the Montreal Street Railway's own figures, if the uniform rate of ten tickets for a quarter—with transfers, good in all parts of the City, every day in the week, from 5 a.m. to midnight—had been adopted last year, the Company would have earned 10.84 per cent on its capital, after deducting the percentage paid to the City.

ELECTOR—But the Company will certainly resist the reduction.

GEORGE MAROIL—I don't think so, the change being advantageous even to itself. Profit lies as much in a big turnover as in a high price. With postage at 2 and 3 cents the P. O. department lost money. It has a surplus at 1 and 2 cents.

But in the event of the Company proving stubborn, the City should at once begin preparing to expropriate the Company at the expiry of its contract, in 1922.

ELECTOR—But wouldn't municipal operation be more expensive, Mr. Maroil?

GEORGE MAROIL—There is no reason why it should. However, municipal ownership doesn't necessarily involve municipal operation. The City could lease the system to a Company. There are many which would be glad to operate it on a "Sliding Scale", ac-

accepting any reasonable conditions the Municipality would impose.

ELECTOR—Could the system be improved in the meantime?

GEORGE MAROIL. — Of course it could. The Company should be forced to scrap the small cars, to use only the large ones and more of them. In many cities of the United States, large cars follow one another at 30 second intervals. Why not here? Moreover, a little of the congestion is due to the restricted number of streets used by the Street Railway. Five years ago the Company was offered new streets, but made no attempt to avail itself of the permission to use them. The Council is now taking steps to force the Company to use the streets put at their disposal.

ELECTOR—Would it not be well to widen the main streets to permit of double-tracking everywhere?

GEORGE MAROIL.—That is a question which would receive early attention from me. I believe the City should seek legislative permission to authorize syndicates to expropriate property for the widening of certain streets, recouping themselves by the sale of bordering lots. That was done in other cities. Paris and Buenos Ayres are the great examples of the process. Montreal can do as much. And by adopting this method all the streets that must be widened, would be widened without cost or trouble to the City.

New Boulevard and City Hall

A year or so ago I proposed, that an experiment in that direction be made, by opening up a boulevard to connect Montfaine Park and Fletcher's Field. A condition was to be imposed on the appropriating syndicate. They were to provide a site on the new boulevard and deed it to the City for the construction of a new City Hall. This would ensure an adequate housing of the administrative machinery, and a beautiful vista for the setting out of the building. To accomplish the same objects in the downtown district would seriously impair the finances of the city. Besides, the geometrical centre of Montreal, even with its contemplated enlargement, is and will be somewhere in St. Jean Baptiste Ward. And the City Hall should be sited there or there about.

This widening of the streets would make a good surface transportation system possible.

Rapid Transit

ELECTOR — Would that make "tubes" unnecessary?

GEORGE MARCEL—No. Tubes will be an absolute necessity here in five years from now. The City should set to work without delay, preparing plans and estimates, and considering ways and means of raising funds for

construction. In my opinion the City itself should own the tubes and lease them on the "Sliding Scale" basis, or operate them itself. By the time preparations are complete the people will be ready to give the administration a mandate to go ahead. The necessity of rapid transit will be obvious, not only on account of denser population, but also on account of the greater distances to be covered.

Underground Conduits

ELECTOR—I see you favor underground conduits. Why?

GEORGE MAROIL. — Because, instead of digging a half-a-dozen small conduits for sewers, water, gas, telephone, telegraph, power, heat, light, etc., we should have a comprehensive plan of large conduits containing all these conveniences. It would be cheaper. Access to the conduit would be had through large man-holes. It would put an end to the constant tearing up pavements to instal or maintain the services. How on earth can we have permanent pavements and clean streets as long as we persist in that folly? There is also an item of profit to be considered. The companies would have to use the conduits and pay rentals therefor.

My intention is not to tear up newly paved streets in order to instal conduits there as Alderman Lavallée pretends, but to instal the conduits in the new streets, and in the old only as

they required renewals of pavement or sewers.

One Man, One Vote

ELECTOR—You have declared yourself in favor of "One Man, One Vote". What do you mean by that?

GEORGE MAROIL—It means that every citizen over twenty-one years old should have a vote, and keep it, irrespective of his financial situation. The compulsory vote is making great headway the world over. Before long it will obtain in Canada, applying perhaps to both sexes. In Montreal, this year, twenty-two thousand of our fellow-citizens have been disqualified for non-payment of the water-tax. How could they be compelled to vote? And it is not dangerous to deprive them of any say in matters of vital importance to them? Disqualification for arrears of taxes should be abolished at once, and I will do all I can to attain that end.

ELECTOR—Do you think tenants should be eligible for Mayor and Alderman?

GEORGE MAROIL—Why, certainly. Tenants are now eligible as Controllers. And the Controllers handle all the City funds. Why should the area of choice be restricted in the case of the Mayor and Aldermen, who act in a legislative capacity only.

Slums and Garden Cities

ELECTOR — Do you join in the agitation for the abolition of Slums and the laying out of Garden Cities?

GEORGE MARCIL — I believe they should receive the City's best attention. But I favor their establishment within the City limits seeing the large area of vacant lots in the new wards. I would at once instal the indispensable municipal improvements in the newly annexed wards. Thousands of building lots are held in those precincts by workmen and other citizens. These need only encouragement from the City, in the shape of water, sewers, gas, lights, sidewalks, good roads, and ten tickets for a quarter, to build homes for themselves in the open air and sunshine.

City and Island Planning

ELECTOR — Don't you think, Mr. Marcil, that there should be a comprehensive "plan d'ensemble" drawn up, in view of the prospective expansion of the City?

GEORGE MARCIL — I do. And I think its principal lines should extend in every direction over the Island of Montreal. Two years ago, I elaborated such a plan before a meeting convened by myself and attended by over one hundred and fifty members of the

various municipalities on the Island. They were unanimous in support of the scheme.

Representation

ELECTOR — Will you endeavour to get greater legislative autonomy for Montreal?

GEORGE MAROIL. — If my fellow-citizens do me the honor of electing me Mayor I will use the prestige of my office, and all the influence that goes with it, to call together all Montrealers — without distinction of race, creed or party — to urge them to unite in a Metropolitan League, every effort of which will be directed towards securing for Montreal a representation in the Legislative Assembly more nearly proportional to her population, in order that her interests may be properly protected and safe-guarded. Fair representation in the Legislature would be a cure for most of our ills. I will also do all I can to introduce proportional representation in the City Council.

The City Charter

ELECTOR — Would you have the Charter of Montreal amended so as to give the City more power.

GEORGE MAROIL. — Yes. Instead of starting with a defective Charter, and legislatively tinkering on it every year, with confusion worse confounded as a result, I think a committee

of experts should be appointed to draft a new charter. What is bad in the present statute should be eliminated, what is good retained and supplemented. Montréal should be given all the latitude conceivable in a City Charter. At present the progress of the City is annually held up, while we wait, often till the end of a long session of the Provincial Legislature, for the disposal of matters which could be more expeditiously and satisfactorily settled by our own Council.

City Hall System

ELECTOR—What has been done about the "Municipal Service" for Corporation employees, which you advocated some time ago?

GEORGE MAROIL. — The idea has made some headway, I am pleased to say. In their last report the Controllers advise that they have classified the employees, so that hereafter the salaries will go with the position and all employees will be treated alike. Further improvements will doubtless be made from time to time.

Information Bureau

If elected, I will open an Information Bureau at the City Hall. It will be in charge of a competent and courteous employee from whom all citizens may get any required information and before whom they may lay their complaints. This bureau will be under my personal supervision, and I pro-

mise that every complaint will receive prompt and earnest attention from me.

Bridge and Central Market

ELECTOR.—Can any municipal action be taken to reduce the cost of living?

GEORGE MAROIL.—Methods of distribution might be improved. Staple foods were cheap when the producer sold direct to the consumer at Bencours Market. But that market is no longer central, and is little more than an exchange for the middle man.

After taking steps in the matter, I am convinced that the Federal government would cooperate with the City in the building of a bridge connecting the East End with the South Shore. Thus the greatest source of food supply would be effectively tapped. No tolls would be exacted, and farmers would naturally give that route the preference over existing lines of communication.

The City entrance of the bridge would be at a point on Sherbrooke Street, practically the centre of the community. There a great market would be built. And once more the thrifty housewife could cheapen the home expenses by doing her own marketing.

I have not lightly made this a plank of my platform. The Federal Minister of public works came to my first meeting in this campaign, and declared that if a feasible plan was sub-

mitted he would see that the Government did its share. The project is one that has been discussed for thirty years and which should not be deferred any longer.

Carrying out Annexation Covenants

Moreover, I should see to it that the city fulfilled its covenants. A properly administered municipality is like an upright man. It does not bind itself lightheartedly, but once bound it scrupulously discharges its obligations.

As a consequence of the manoeuvres of Alderman Lavallée, Montreal's reputation for integrity has suffered greatly. In order that certain outlying towns and villages might be tempted into annexation, promises were made which the promisers never intended to carry out, and which were broken before the ink on the contract was dry.

If I had been negotiating these annexations I think I would have hesitated a while before coaxing a municipality to come in, by assuming such onerous obligations. But, if I had promised on behalf of the city, I would have paid to the uttermost in order not to prejudice against us those municipalities that are not yet annexed and so check the growth of the City.

You will notice that mayoralty candidate Lavallée is now arranging to further bankrupt us in honour by reducing our borrowing power to 10 per

and thus rendering it practically impossible for us to carry out the obligations. I believe the promise should be carried out and the promised improvements made. That will be the only way to get revenues from the new wards which we now lose money on. Especially as the city is only called upon to finance the works, being ultimately reimbursed by the proprietors benefitted.

Conclusion

I wish to make it perfectly clear to you, Mr. Ratepayer, that if I am elected Mayor of this City, in the affairs of which I have always been deeply interested, I will appreciate it as an honour. But I will even more gladly embrace the opportunity of presiding over the meetings of the Board of Commissioners. I expect to do effective work there.

Finally, I ask you, *the reader of these lines*, not to let yourself be swayed by your friend, your employer or your neighbour, much less by any election organizer, canvasser or ward healer. Consider *your own interest*, as a ratepayer of the City of Montreal, and vote for

Your obedient servant,

GEORGE MARCIL,
Alderman, and People's
Candidate for Mayor.



